

MUTATION INTER-CLUBS ET INTER-COMITES

MUTATION DU 01 SEPTEMBRE AU 31 OCTOBRE

Durant la période de mutation, fixée du 01 septembre au 31 octobre, le licencié UFOLEP désirant changer d'association fait homologuer sa licence pour une ou plusieurs pratiques sportives dans l'association de son choix, sans autre procédure et sous réserve qu'il en ait averti son association précédente, par courrier, à l'aide du formulaire ci-dessous dûment complété.

CHANGEMENT D'ASSOCIATION HORS PERIODE DE MUTATION

En cas de changement d'association, hors de cette période et pour la même pratique sportive, le licencié devra joindre, à la demande d'homologation, la photocopie de la lettre recommandée qu'il aura préalablement envoyée au président de l'association quittée, accompagnée du versement des droits éventuels correspondants.

Dès lors qu'il en aura été informé, et s'il le souhaite, le président aura quinze jours pour faire parvenir au comité départemental son avis sur ce changement. En cas d'avis négatif, le comité directeur départemental pourra statuer après avoir entendu de vive voix le licencié. La décision du comité directeur reste soumise à l'appel éventuel du licencié devant la commission d'appel.

Cette obligation s'éteint le 31 août de la saison en cours

Si le changement d'association concerne deux comités départementaux, c'est le comité quitté qui statuera

MUTATION DU 01 SEPTEMBRE AU 31 OCTOBRE

Le joueur en situation de mutation doit s'être acquitté de toute obligation envers le Club quitté. Si tel n'est pas le cas, le joueur sera suspendu jusqu'au règlement du litige.

1. L'intéressé (e)

Nom : Prénom : Date de naissance.....

Licencié (e) UFOLEP dans l'association : N° Licence.....

Informe le Président de sa décision de quitter l'Association

Pour le motif suivant:.....

Date et signature

L'intéressé doit adresser copie au CD UFOLEP concerné

MUTATION INTER-CLUBS ET INTER-COMITES

CHANGEMENT D'ASSOCIATION HORS PERIODE DE MUTATION

Le joueur en situation de mutation doit s'être acquitté de toute obligation envers le Club quitté. Si tel n'est pas le cas, le joueur sera suspendu jusqu'au règlement du litige.

1. L'intéressé (e)

Nom : Prénom : Date de naissance

Licencié (e) UFOLEP dans l'association : N° Licence

Souhaite être mutée pour la saison

Dans l'Association UFOLEP

Date et signature

2. Le club quitté :

Le bureau du club quitté donne **un avis ¹ favorable / défavorable** à cette mutation

Motif ² (s) :

.....

Date / Cachet de l'Association / Signature du Président

3. Avis du Comité Départemental UFOLEP quitté ³:

Le bureau du club quitté donne **un avis ¹ favorable / défavorable** à cette mutation

Motif ² (s) :

.....

Date et Signature du Président du comité départemental

4. Le club d'accueil :

Le bureau donne **un avis ¹ favorable / défavorable** à cette mutation

Motif ² (s) :

.....

Date / Cachet de l'Association / Signature du Président

5. Le Comité Départemental UFOLEP Haute-Vienne s'est réuni le/...../.....

Décision prise ¹ **Avis favorable, avis défavorable** à cette demande de mutation. (à communiquer à l'intéressé).

Date et signature du Président du Comité Départemental UFOLEP Haute - Vienne